

Occupation du domaine public pour travaux

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'obtenir une autorisation auprès de la mairie.

Pour qui ?

- Pour les entreprises de BTP
- Pour un particulier riverain
- Pour un concessionnaire de service public
- Pour un maître d'œuvre ou conducteur de travaux
- Pour un membre d'une association réalisant les travaux

Quand faut-il faire une demande ?

La demande d'arrêté du Maire autorisant l'occupation du domaine public pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier doit être faite au minimum **15 jours ouvrés avant la date de l'occupation.**

Il autorise l'occupation sans emprise au sol :

- ravalement de façade (installation d'échafaudage ou de palissade),
- pose de benne à gravats ou d'échafaudage sur le trottoir,
- dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable...),
- stationnement provisoire d'engin (grue, camion-nacelle...) ou de baraque de chantier, d'un bureau de vente,
- plots béton

Si le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être complétée par une demande d'arrêté de circulation.

Redevance

L'autorisation d'occupation du domaine public donne lieu au versement de droits pour l'occupation du domaine public.

Le conseil municipal arrête annuellement le montant de chaque droit ainsi que les modalités de calculs.

Attention, le montant de la redevance est calculé en fonction de la durée d'occupation du domaine public mentionnée lors de la demande. Une durée d'occupation plus courte que celle initialement prévue n'entraîne pas le recalcul du montant.

Comment faire la demande ?

Pour faire la demande, il suffit de compléter le [formulaire](#) et de le renvoyer par mail ou le déposer en mairie accompagné des documents demandés.

Les demandes doivent être faites au minimum **15 jours ouvrés avant la date de l'occupation.**

Contact: : Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial 04.72.23.48.46

vgonzalez@mairie-saint-priest.fr